

Les réserves sous-marines en Principauté

Notre terre a souvent été appelée Planète bleue avec 71% de sa surface recouverte d'eau. Cependant cette surface n'est pas homogène et bien que la zone côtière ne représente que 7% environ de la surface totale des mers et des océans, elle héberge plus de 98% des espèces marines animales et végétales connues à ce jour. Cette richesse s'explique par plusieurs facteurs : la faible profondeur des fonds marins près des côtes permet la pénétration des rayons du soleil et donc l'épanouissement de la vie végétale. Celle-ci soutient à son tour le développement de peuplements animaux riches et diversifiés. Le milieu côtier assure également pour de nombreuses espèces du large un rôle de frayère et de nurserie. Cette richesse a de tout temps favorisé le développement des civilisations et, actuellement, représente un des attraits les plus importants pour le tourisme. Plus de 60% de la population mondiale vit au bord des océans. En contrepartie, la grande majorité de nos déchets s'y déverse. Au bord de ses 46 000 km de linéaire côtier, la mer Méditerranée hébergeait en 2000 une population de 145 millions d'habitants.

Il est donc vital d'assurer un bon équilibre entre développement économique et protection de l'environnement, bien connu actuellement sous le nom de développement durable. La Principauté de Monaco a été dans ce domaine pionnier, en partie grâce à l'action de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature (A.M.P.N.). En effet, cette association gère depuis leurs créations les deux



réserves sous-marines de la Principauté, protégeant ainsi en réserve intégrale environ 27% des côtes monégasques.

C'est en 1978 qu'à l'initiative du Prince Rainier III fut créée la première réserve, d'une superficie de 50 ha afin de protéger l'herbier de Posidonie face aux plages du Larvoto. Huit ans plus tard, une seconde réserve protégeant le tombant coralligène de la pointe Focignana a vu le jour. Mais une simple protection ne suffit pas, il faut faciliter la reconstitution naturelle des milieux et pour cela augmenter les surfaces colonisables. Dans ce but, l'A.M.P.N. s'est engagé dans un



vaste programme de gestion intégrée du milieu, avec la mise en place de près de 40 récifs artificiels spécifiquement construits pour être adaptés aux poissons et invertébrés

que l'on souhaitait protéger. En parallèle, un suivi scientifique a été mis en place, actuellement réalisé avec la Direction de l'Environnement de la Principauté. Des plongeurs bénévoles de l'A.M.P.N. et des clubs de plongée de la région participent également à l'entretien de la réserve. Une surveillance permanente est réalisée par la police maritime. Elle permet de faire respecter le règlement (interdiction de navigation, de plongée en bouteille, de pêche) et assure une protection efficace des installations. Afin de restaurer les populations fragilisées, des réintroductions d'espèces ont également été réalisées au cours des années (poissons, corail rouge, nacre...).



Outil de protection et de gestion du milieu, les réserves sous-marines monégasques sont également des outils mis au service de la recherche, de la formation des jeunes et plus largement de la pédagogie, comme en témoignent les expériences scientifiques menées avec le Centre Scientifique de Monaco de coralliculture de corail rouge, les fabrications de diverses structures récifales réalisées par les élèves des écoles de la Principauté ou les nombreux documentaires filmés dans les réserves.

Malgré leurs protections, les réserves restent un milieu fragile, tant aux modifications globales de notre environnement (les épisodes de mortalités massives ont fragilisé les populations de corail) qu'aux altérations locales (travaux en mer). Mais l'expérience monégasque reste un modèle qui a largement inspiré de nombreuses réalisations, comme la dernière en date, très ambitieuse, qui a vu l'immersion de 35 000 m³ de récifs spécialement construits à cet effet dans la baie de Marseille (opération "Récifs Prado"). La protection de l'environnement devient une ressource économique.

Pr Denis Allemand

L'Etat et la Mer

Le Pr. Denis Allemand est intervenu le 21 novembre sur ce thème des réserves sous-marines dans le cadre du colloque "L'Etat et la Mer". Un colloque dont Silvia Marzagalli (IREP-COME et professeur d'histoire moderne, Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, Université de Nice) a fait un condensé, nous en reprenons l'essentiel.

Lorsque l'IREP-COME* a envisagé d'organiser une manifestation scientifique publique à Monaco autour des questions liées à la mer et à sa protection, le choix du thème "L'Etat et la Mer" que j'avais proposé a rapidement fait l'unanimité. Source de richesse, fondement des affirmations de leur souveraineté, la Mer a été un facteur de conflit entre les Etats qui a appelé rapidement à la mise en place de modalités pour leur résolution. Traités internationaux, protection militaire des littoraux, organisation d'une flotte navale défensive et offensive, s'accompagnent d'aménagements pour

faciliter les échanges commerciaux, de la mise en place d'institutions censées faciliter mais aussi contrôler les circulations maritimes et percevoir des droits : autant d'aspects abordés lors de ce colloque. Tout ceci fait partie dès l'Antiquité du domaine d'intervention des pouvoirs publics pour s'approprier d'un espace maritime qui, comme il a été rappelé en ouverture de colloque, par nature était considéré n'appartenir à personne mais que les Etats s'efforcent néanmoins de placer sous leur juridiction. Dès lors, les juristes ont produit au fil du temps un arsenal destiné à justifier les revendications de souveraineté et à régler les conflits qui pouvaient naître sur la mer.

A côté de ces enjeux liés à l'affirmation de la souveraineté étatique, les souverains se sont trouvés confrontés à d'autres défis au fur et mesure que les échanges maritimes augmentaient. La mer, en effet, est le lieu par excellence des circulations, et l'emprise de l'Etat pour freiner et contrôler ces circulations se heurte vite à des limites évidentes qui appellent à des collaborations

internationales, par exemple dans le cas de la veille épidémiologique pour contrer la diffusion de la peste autour de la Méditerranée qui se structure à l'époque moderne entre les bureaux de Santé de différents Etats méditerranéens. D'autres préoccupations se sont ajoutées au fil du temps, celles environnementales notamment qui ont été très présentes lors du colloque : sur ces questions il est évident que toute action ne peut être efficace que si des règles communes sont acceptées par l'ensemble des acteurs d'espaces limitrophes sous souveraineté différente. En dépit d'une multiplication d'instances de contrôle et de protection de la mer, et de leur efficacité accrue que plusieurs intervenants ont souligné, reste que nous avons pu également constater la fragilité de ce littoral densément peuplé sur lequel les intérêts économiques des terriens se heurtent avec les exigences de la survie des espèces aquatiques.

Colloque organisé en partenariat avec le Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco